



info

INDUSTRIE DU BETON | SCP 106.02 | FÉVRIER 2023

CONTENU

- 1 Salaires minima à partir du 1^{er} février 2023
- 2 Avantages et réductions exclusifs pour les affiliés de la CSCBIE

TÉLÉCHARGEZ NOTRE APP



Scannez et découvrez l'app ACV-CSC



1. SALAIRES MINIMA À PARTIR DU 1^{ER} FÉVRIER 2023

L'indice pivot a été dépassé dans le secteur. Les salaires augmentent de 2%.

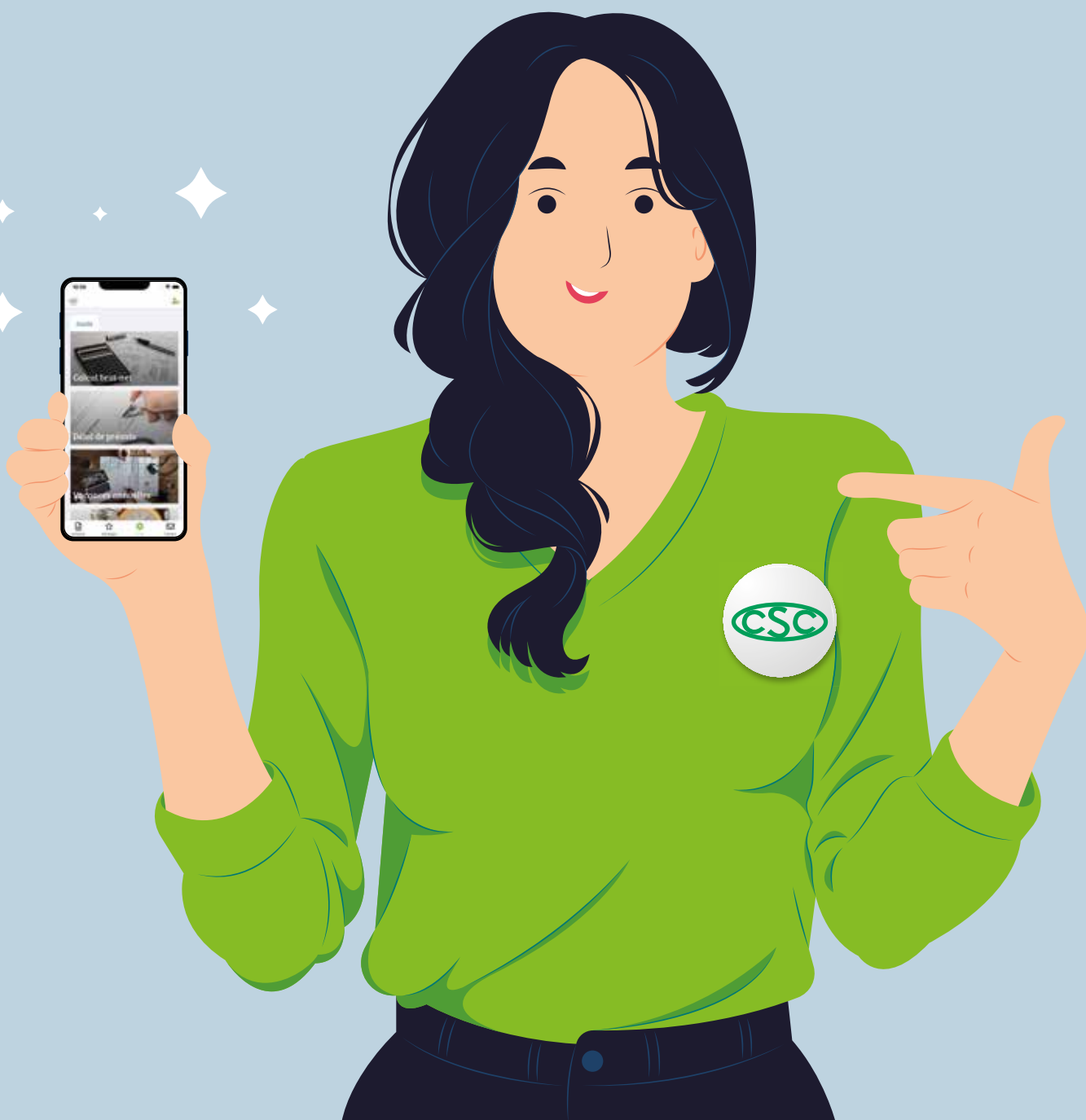
Vous trouverez ci-après les nouveaux salaires horaires minima qui seront d'application à partir du 1^{er} février 2023 (semaine de 38 heures) :

Catégorie	Salaires au 1/12/2022	Indice +2 % Salaires au 1/2/2023	Augmentation totale
Manœuvres	€ 18,1823	€ 18,5459	€ 0,3636
Spécialisés 2 ^{ème} catégorie	€ 18,3103	€ 18,6765	€ 0,3662
Spécialisés 1 ^{ère} catégorie	€ 18,5398	€ 18,9106	€ 0,3708
Hommes de métier 2 ^{ème} catégorie	€ 18,9566	€ 19,3357	€ 0,3791
Hommes de métier 1 ^{ère} catégorie	€ 19,5513	€ 19,9423	€ 0,3910
Nettoyeur / Nettoyeuse	€ 16,2074	€ 16,5315	€ 0,3241

Prime d'équipe	Prime au 1/12/2022	Indice +2 % Salaires au 1/2/2023	Augmentation totale
Matin et après-midi	€ 0,9617	€ 0,9809	€ 0,3636
Nuit	€ 2,8841	€ 2,9418	€ 0,3662



DÉCOUVREZ NOTRE NOUVELLE APPLICATION



Téléchargez la nouvelle application ACV-CSC et restez informé-e!



- Restez au courant des dernières nouvelles sectorielles
- Calculez votre salaire net, vos jours de congé et votre préavis
- Consultez vos avantages en tant qu'affilié-e
- Trouvez le bureau CSC le plus proche de chez vous

Scannez et découvrez!

